

Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE Thouet en 2022

1. Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte	2
2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE	7
3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation	12
4. Actions de communication 2022	16
5. Budget et financement de l'année 2022	17
6. Analyse – bilan – perspectives	18
7. Annexes.....	20

Document validé par la CLE du SAGE Thouet le 03/03/2023

Le Président de la CLE du SAGE Thouet
Olivier CUBAUD



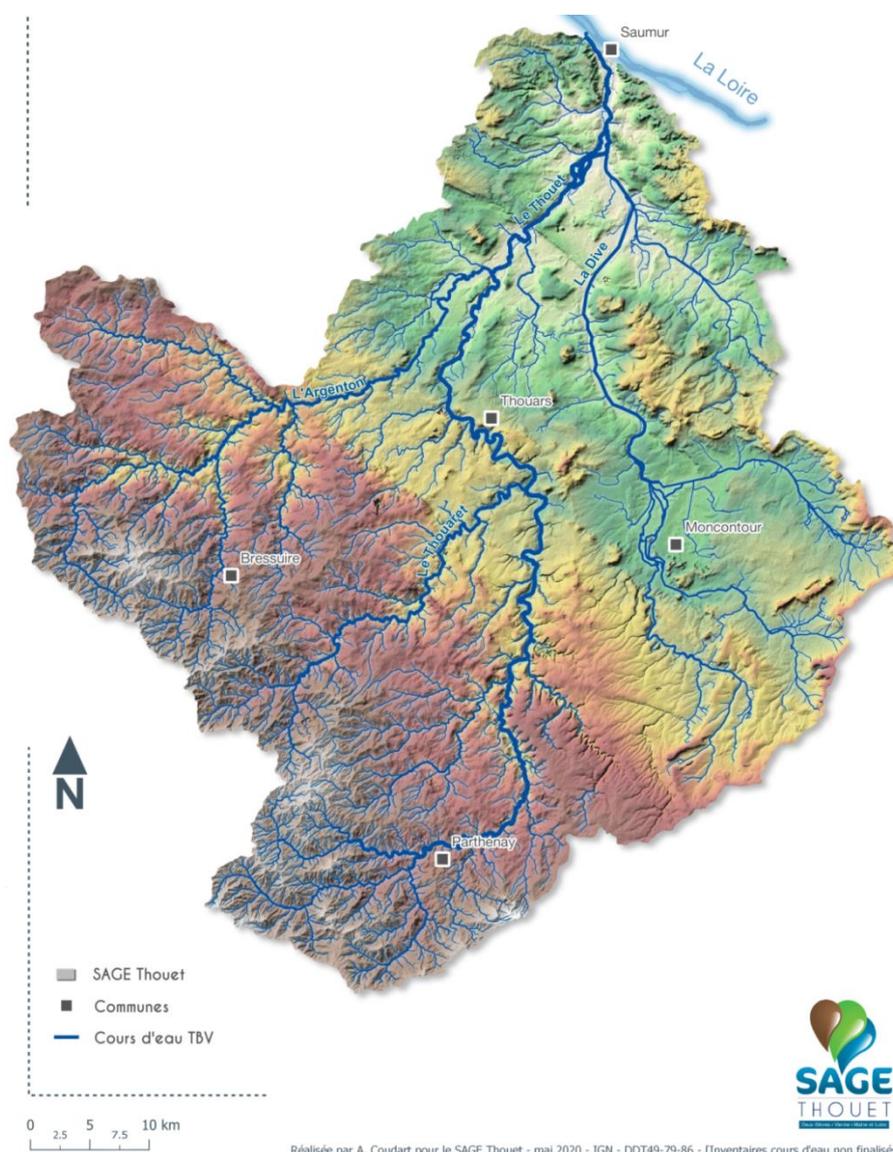
1. Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte

- Caractéristiques générales

Le Thouet, dans le périmètre du SAGE, draine un bassin versant d'environ 3 375 km² et parcourt 152 km de sa source sur la commune du Beugnon-Thireuil (79) à sa confluence avec la Loire à Saint-Hilaire-Saint-Florent (49), en aval de Saumur. Les principaux affluents du Thouet sont :

- en rive gauche : le Cébron (30 km), le Thouaret (52 km) et l'Argenton (71 km)
- en rive droite : la Dive du Nord (73 km).

L'Arrêté Inter-Préfectoral du 20 décembre 2010 délimite le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet. En 2022, la SAGE Thouet concerne 2 régions (Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire), 3 départements (Deux-Sèvres, Vienne, Maine-et-Loire), 9 Communautés de Communes et d'Agglomération pour un total de 169 communes. Les communes les plus peuplées du territoire sont Saumur, Bressuire, Parthenay, Thouars, Doué-en-Anjou et Loudun.



Le bassin versant du Thouet (SAGE, 2020)

L'Arrêté préfectoral du 15 novembre 2017 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Thouet a été modifié par les arrêtés du 4 décembre 2017, du 18 octobre 2018, du 15 mars 2019, du 18 décembre 2020, du 26 octobre 2021 et enfin du 7 septembre 2022. Cette CLE, composée de 62 membres, est constituée de représentants des collectivités locales, des usagers et des services de l'État (cf. annexe 1).

- État des masses d'eau du bassin du Thouet

La mise en place d'un SAGE sur le bassin du Thouet est justifiée puisque la quasi-totalité des masses d'eau superficielles et souterraines n'atteint pas les objectifs de bon état fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. Ci-dessous, les états et objectifs des masses d'eau superficielles, souterraines et plan d'eau du bassin du Thouet (données état des lieux 2019 SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027).

Code ME	Libellé ME	Type ME	Période 2015-2017			Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique (ss ubi)	
			Etat écologique	Etat chimique	Etat chimique (ss ubiquiste)	Objectif	Echéance	Objectif	Echéances
FRGR0436	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARGENTON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	MEN	3	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0437	LE THOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LE TALLUD	MEN	5	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0438a	LE THOUET DEPUIS LE TALLUD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CEBRON	MEN	4	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0438b	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DU CEBRON JUSQU'A THOUARS	MEN	4	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0438c	LE THOUET DEPUIS THOUARS JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	4	2	2	BE	2027	BE	2021
FRGR0439	LA VIETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	3	2	2	BE	2027	BE	2021
FRGR0440	LE PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	0	0	OMS	2027	BE	2021
FRGR0442	LE THOUARET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0443a	L'ARGENTON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A NUIEL-SUR-ARGENT	MEN	3	2	2	BE	2027	BE	2021
FRGR0443b	L'ARGENTON DEPUIS NUIEL-SUR-ARGENT JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	5	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0444	LE TON (EX DOLO) ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	3	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0445	LA DIVE DU NORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A PAS-DE-JEU	MEN	4	2	2	OMS	2027	BE	2027
FRGR0446	LA DIVE DU NORD DEPUIS PAS-DE-JEU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	5	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0447	LA BRIANDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA DIVE	MEN	4	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR1527	LE CEBRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	MEN	3	0	0	OMS	2027	BE	2021
FRGR1923	LE GERSON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	5	0	0	BE	2027	BE	2021
FRGR1951	LE PONT BURET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	5	0	0	BE	2027	BE	2021
FRGR1966	LA RACONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	MEN	5	0	0	OMS	2027	BE	2021
FRGR1988	LE GATEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	0	0	OMS	2027	BE	2021
FRGR1993	LA TACONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	MEN	5	0	0	BE	2027	BE	2021
FRGR2005	LA CENDRONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	0	0	BE	2027	BE	2021
FRGR2044	LA MOTTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	4	0	0	OMS	2027	BE	2021
FRGR2045	LE JUSSAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	5	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2054	LA SCIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	5	0	0	BE	2027	BE	2021
FRGR2057	LE PRIMARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	5	0	0	BE	2027	BE	2021
FRGR2060	LA MADOIRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	5	2	2	BE	2027	BE	2021
FRGR2080	L'ETANG PETREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	5	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2082	L'OUERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	3	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2084	LA LOSSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2104	LES RUAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	5	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2115	LA PETIT MAINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA DIVE DU NORD	MEN	5	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2125	LA GRAVELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2157	LE DOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	3	2	OMS	2027	BE	2021

Etat écologique : 1 = Très bon état, 2 = Bon état, 3 = Etat moyen, 4 = Etat médiocre, 5 = Mauvais état

Etat chimique : 0 = données indisponibles, 2 = Bon état, 3 = Etat mauvais

Code ME	Libellé ME	Période 2015-2017		Objectif d'état quantitatif		Objectif d'état chimique	
		Etat chimique	Etat quantitatif	Objectif	Echéance	Objectif	Echéance
FRGG032	Bassin versant du Thoué	2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG064	Calcaires et marnes de l'Infra-Toarcien au nord du seuil du Poitou majoritairement captifs	2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG065	Calcaires et marnes du Dogger du bassin versant du Thouet libres	3	2	BE	2015	BE	2027
FRGG067	Calcaires à silex et marnes captifs du Dogger sud bassin parisien	2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG072	Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du Haut-Poitou libres	3	3	BE	2021	OMS (Pest) Bon état (Nitr)	2027 2033
FRGG073	Calcaires captifs du Jurassique supérieur sud bassin parisien	2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG082	Calcaires du jurassique supérieur de l'anticlinal Loudunais libres	3	3	BE	2015	BE	2027
FRGG083	Sables, calcaires et argiles des bassins tertiaires du Poitou, Brenne et Berry libres	3	2	BE	2015	BE	2027
FRGG087	Craie du Séno-Turonien du bassin versant de la Vienne libre	3	3	BE	2015	BE	2027
FRGG095	Sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Touraine libres	3	2	BE	2015	BE	2027
FRGG120	Calcaires du Lias et Dogger mayennais et sarthois captifs	2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG130	Calcaires du Lias du bassin parisien captifs	2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG142	Sables et gres du Cenomanien captif	2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG146	Sables et gres du Cenomanien libre Maine et Haut-Poitou	3	3	BE	2021	BE	2021

Etat : 2 = Bon état, 3 = état médiocre

Code ME	Libellé ME	Type ME	Période 2015-2017		Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique (ss ubiquiste)	
			Etat écologique	Etat chimique	Objectif	Echéance	Objectif	Échéances
FRGL140	RETENUE DU CEBRON	MEFM	4	2	OMS	2027	BE	2021

Etat écologique : 1 = Très bon état, 2 = Bon état, 3 = Etat moyen, 4 = Etat médiocre, 5 = Mauvais état

Etat chimique : 0 = informations insuffisantes, 2 = Bon état, 3 = Etat mauvais

- Historique

Lancée en 2012, l'élaboration du SAGE Thouet a débuté par la rédaction du rapport de l'état initial du SAGE, par la cellule d'animation ; document validé par les membres de la CLE le 15 avril 2015. Suite à cette première étape, le diagnostic du bassin a été élaboré et validé en séance plénière le 1^{er} juin 2016.

Les membres de la CLE ont poursuivi l'élaboration du SAGE en validant le scénario tendanciel le 26 juin 2018, puis les scénarios alternatifs le 27 juin 2019 et enfin la stratégie du SAGE le 20 février 2020. L'année 2021 été consacrée à la rédaction des documents du SAGE (PAGD, Règlement, Évaluation environnementale).

Le projet de SAGE validé par la CLE le 15 février 2022 a été soumis à l'avis des personnes publiques associées. Suite à cette consultation, les membres de la CLE ont validé le 8 novembre 2022, les modifications à apporter au projet et acté la mise en enquête publique en 2023.

Au cours de ces travaux les enjeux et objectifs retenus sont les suivants :

- Enjeu de rétablissement de l'équilibre quantitatif
 - Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique
 - Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau
- Enjeu d'amélioration de la qualité des eaux
 - Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint
 - Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif
 - Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents
 - Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante
- Enjeu de préservation et restauration des milieux aquatiques et humides
 - Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités
 - Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité
 - Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides
 - Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires
 - Améliorer la connaissance et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux
- Enjeu de gouvernance du SAGE et de mise en œuvre des mesures de communication
 - Mettre en œuvre efficacement le SAGE

L'historique de la démarche SAGE sur le Thouet est rappelé dans le tableau suivant :

2005		Le SMVT et Saumur Agglo réalisent une étude de préfiguration du SAGE Thouet.
2008		Élaboration du dossier préalable au SAGE - Consultation des collectivités et organismes sur le périmètre du SAGE.
2009	Février à avril	Le SMVT et Saumur Agglo réalisent une étude juridique sur la réflexion de la mise en œuvre du SAGE Thouet.
2010	26 juillet 2010	Avis favorable du comité de bassin Loire Bretagne sur le périmètre du SAGE
	20 décembre	Arrêté de périmètre du SAGE Thouet
2011	14 octobre	Arrêté de composition de la CLE , début de l'élaboration du SAGE Thouet.
2012	31 janvier	1^{ère} réunion de CLE : Élection du Président de la CLE et du bureau, désignation de la structure porteuse (SMVT et Saumur Agglo).
	juillet	Recrutement d'une cellule d'animation (1 animateur + 1 technicien à mi-temps + 1 assistante administrative à mi-temps).
	4 décembre	2^{ème} réunion de la CLE : Méthodologie d'élaboration de l'état initial du SAGE, validation des représentants du collège des usagers au bureau.
2013	15 et 16 mai	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la réalisation de l'état initial.
	12 juin	3^{ème} réunion de CLE : 1 ^{er} bilan des commissions thématiques. Identification des études complémentaires.
2014	16 janvier	4^{ème} réunion de la CLE : Validation de la méthodologie pour la réalisation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet ». Validation des modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet.
	30 septembre	5^{ème} réunion de la CLE : Réélections du Président, des Vice-Présidents et du Bureau
	9 décembre	6^{ème} réunion de la CLE : Présentation des résultats finaux de l'étude « Pratiques et pressions agricoles ». Point sur l'état d'avancement de l'élaboration du SAGE. Lancement de l'étude sur « l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts ».
2015	24 et 25 mars	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la validation de l'état initial.
	15 avril	7^{ème} réunion de la CLE : Validation de l'état initial du SAGE et identification des compléments à apporter. Restitution des résultats de l'étude sur l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts. Consultation du projet de SDAGE 2016-2021.
	29 septembre	8^{ème} réunion de la CLE : Lancement de l'étude « Complément de l'état initial et diagnostic du SAGE ». Méthodologie pour la réalisation de la cartographie des cours d'eau (79). Réélection partielle du Bureau de la CLE.
2016	27 et 28 janvier	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SAGE.
	4 février	9^{ème} réunion de la CLE : Point d'avancement du diagnostic du SAGE. Cartographie des cours d'eau. GEMAPI sur le bassin du Thouet : validation du lancement d'une étude de préfiguration de la GEMAPI.
	29 mars	Réunion collective des commissions de travail du SAGE pour la définition des enjeux et objectifs du SAGE.
	1 ^{er} juin	10^{ème} réunion de la CLE : Validation du diagnostic du SAGE . Élection partielle du Bureau de la CLE. Validation de la méthodologie de terrain de la cartographie de cours d'eau 79. Cahier des charges de l'étude GEMAPI. CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton.
2017	8 mars	11^{ème} réunion de la CLE : Élection 1 ^{ère} Vice-Président, Avis COFIL CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton ; Avis CTMA Argenton, Avis périmètre ZSCE Lutineaux ; Validation inventaires zones humides.
	17 mai	12^{ème} réunion de la CLE : Avis CTMA Thouet ; Validation rapport activités 2016 ; Étude GEMAPI.
	10 octobre	13^{ème} réunion de la CLE : Validation cartographie cours d'eau. Validation inventaires zones humides. Information étude GEMAPI. Information étude « Tendances, scénarios Stratégie ».
	15 novembre	Arrêté de renouvellement de la CLE

	4 décembre	Installation nouvelle CLE (14^{ème} réunion) : Élections Président, Vice-Présidents, Bureau de la CLE
2018	27 et 28 mars	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de l'élaboration du scénario tendanciel.
	4 avril	15^{ème} réunion de la CLE : Avis programme Re-Sources Fontaine du Son. Bilan commissions thématiques SAGE (scénario tendanciel).
	26 juin	16^{ème} réunion de la CLE : Validation du scénario tendanciel du SAGE.
	15 et 16 octobre	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la construction des scénarios alternatifs.
2019	4 avril	17^{ème} réunion de la CLE : Validation note d'ambition de la CLE. Avis CTMA de la Dive. Validation inventaires zones humides.
	27 juin	18^{ème} réunion de la CLE : Validation des scénarios alternatifs du SAGE.
	26 septembre	19^{ème} réunion de la CLE : Positionnement sur les premières orientations stratégiques du SAGE.
	10 octobre	20^{ème} réunion de la CLE : Validation de la feuille de route de la CLE. Validation inventaires zones humides.
	7 novembre	Réunion collective des commissions de travail du SAGE pour la définition de la stratégie du SAGE
2020	27 janvier	21^{ème} réunion de la CLE : Prévalidation de la Stratégie du SAGE. Avis CT Thouaret.
	20 février	22^{ème} réunion de la CLE : Validation de la Stratégie du SAGE. Avis CT Cébron et Thouarsais-Seneuil.
2021	28 janvier	23^{ème} réunion de la CLE : Réinstallation de la CLE (élections)
	8 juin	24^{ème} réunion de la CLE : Avis projet SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027. Validation inventaires zones humides
	21 juin	Réunion collective des commissions de travail du SAGE pour analyse des projets de rédactions des dispositions et règles du SAGE
	14 décembre	25^{ème} réunion de la CLE : Présentation du projet de SAGE.
2022	15 février	26^{ème} réunion de la CLE : Validation du projet de SAGE. Avis CT Cadorie.
	22 juin	27^{ème} réunion de la CLE : Avis projet programme actions ZPAAC Lutineaux.
	28 septembre	28^{ème} réunion de la CLE : Validation démarche HMUC Thouet (étude, chargé de mission).
	8 novembre	29^{ème} réunion de la CLE : Validation modification projet SAGE et engagement enquête publique.

Suite au renouvellement de la CLE fin 2017, M. CUBAUD, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, a été reconduit dans ses fonctions de Président de CLE lors de la réunion d'installation de la CLE renouvelée le 4 décembre 2017 puis lors de la séance du 28 janvier 2021 (recomposition partielle de la CLE).

Lors de la séance plénière du 28 janvier 2021, M. Éric MOUSSERION, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, a été élu 1^{ère} Vice-Président de la CLE et M. Bruno LEFEBVRE, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, a été élu 2nd Vice-Président de la CLE.

Le SAGE Thouet est co-porté par deux structures, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

La cellule d'animation du SAGE Thouet est composée en 2022 de :

- Pierre PÉAUD, animateur du SAGE Thouet (1 ETP), en poste depuis le 10 novembre 2014,
- Jocelyn ADAM, technicien du SAGE (0,6 ETP), en poste depuis le 18 septembre 2017,
- Lydie OGERON, assistante administrative (12h/semaine), en poste du 10 janvier 2022.

2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE

Réunions	Nombre de participants par collège			Ordre du jour	Principales discussions, conclusions ou décisions
	Collectivités	Usagers	État		
Réunion du Bureau de la CLE du 19 janvier 2022	7/8	2/4	4/4	<ol style="list-style-type: none"> Rédaction du SAGE Forum des élus Information « Avis CLE projet programme Re-Sources captages du Centre-Ouest et de la Cadorie 	<ul style="list-style-type: none"> Échanges et validation des propositions de modifications de rédaction du projet de SAGE souhaitées par la CLE Préparation de la prochaine séance de la CLE
Séance de la CLE du 15 février 2022	16/32 + 7 mandats	9/16 + 3 mandats	5/14 + 5 mandats	<ol style="list-style-type: none"> Validation du compte rendu de la CLE du 14 décembre 2021 Validation du projet de SAGE (PAGD, Règlement, Évaluation environnementale) Avis motivé sur le projet du programme Re-Sources du Centre-Ouest et de la Cadorie (SECO) Informations et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> Validation du projet de SAGE pour mise à la consultation des personnes publiques associées Avis favorable sur le projet de programme 2022-2027 du Centre-Ouest et de la Cadorie porté par le SECO
Séance de la CLE du 22 juin 2022	9/32 + 1 mandat	8/16 + 1 mandat	6/14 + 4 mandats	<ol style="list-style-type: none"> Validation du compte rendu de la CLE du 15 février 2022 Avis sur le projet de programme d'actions de la ZPAAC des Lutineaux Validation du rapport d'activité 2021 de la CLE 	<ul style="list-style-type: none"> Avis favorable avec réserves sur le projet d'arrêté définissant le programme d'actions de la ZPAAC des Lutineaux Validation du rapport d'activité 2021 de la CLE

				<p>4. Point sur l'avancement de la procédure de consultation du SAGE</p> <p>5. Information « étude HMUC » (Appel à manifestation d'intérêt)</p> <p>6. Informations et questions diverses</p>	
<p>Réunion du Bureau de la CLE du 3 août 2022</p>	<p>4/8</p>	<p>2/4</p>	<p>3/4</p>	<p>1. Étude HMUC : objet, calendrier, méthode, cahier des charges, ...</p> <p>2. Consultation SAGE : synthèse des retours</p> <p>3. Gouvernance SAGE : portage de SAGE</p> <p>4. Préparation prochaine séance de la CLE</p> <p>5. Informations et questions diverses</p>	<p>- Travail sur le cahier des charges de l'étude HMUC du Thouet</p> <p>- Synthèse des retours émis lors de la consultation du projet de SAGE</p> <p>- Point sur les derniers échanges du dossier gouvernance du bassin</p>
<p>Séance de la CLE du 28 septembre 2022</p>	<p>13/32 + 1 mandat</p>	<p>8/16</p>	<p>7/14 + 4 mandats</p>	<p>1. Validation du compte rendu de la CLE du 22 juin 2022</p> <p>2. Validation du cahier des charges de l'étude HMUC Thouet</p> <p>3. Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission HMUC</p> <p>4. Procédure d'approbation du SAGE : info étape</p> <p>5. Information portage du SAGE en phase de mise en œuvre</p> <p>6. Informations et questions diverses</p>	<p>- Validation de la démarche HMUC Thouet (Étude + chargé de mission)</p> <p>- Validation du cahier des charges de l'étude HMUC</p>

Réunion du Bureau de la CLE du 5 octobre 2022	5/8	3/4	2/4	1. Synthèse des avis de la consultation des personnes publiques associées	- Analyses des avis reçus au cours de la consultation et propositions d'ajustements du projet de SAGE à soumettre à la CLE
Séance de la CLE du 8 novembre 2022	11/32 + 11 mandats	11/16 + 1 mandat	6/14 + 6 mandats	1. Validation du compte rendu de la CLE du 28 septembre 2022 2. Validation des modifications du projet de SAGE 3. Information sur la suite de la démarche d'approbation du SAGE 4. Information sur l'avancement du programme Re-Sources du Cébron 5. Informations et questions diverses	- Validation des modifications à apporter au projet de SAGE pour mise en enquête publique - Point sur l'avancement du programme Re-Sources du Cébron

Les comptes rendus et les diaporamas présentés lors de ces réunions sont téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet : <http://www.sagethouet.fr/documentation.html>



- « Poursuite de l'élaboration du SAGE Thouet : Validation du projet de SAGE et phases d'approbation »

Suite à la validation de la stratégie le 20 février 2020 et afin de poursuivre l'élaboration du SAGE, les bureaux d'études ANTEA / SCE / Fabrique Participative ont été mandatés pour accompagner la CLE dans la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du Règlement du SAGE ainsi que pour la réalisation de l'Évaluation environnementale.

Cette prestation d'un montant de 123 540 € TTC a été lancée le 4 janvier 2021 et va se poursuivre jusqu'à l'approbation du SAGE par arrêté préfectoral.

L'année 2021 a été consacrée à la rédaction des documents du SAGE avec la mise en place de comités de rédaction. Après une première présentation du projet de SAGE en décembre 2021, puis l'ajustement de celui-ci début 2022, les membres de la CLE ont validé le projet de SAGE lors de la séance plénière du 15 février 2022.

Ce projet de SAGE a été soumis à l'avis des personnes publiques associées au cours d'une consultation qui s'est déroulée du 7 mars au 7 juillet 2022.

Après un travail d'analyse des avis reçus au cours de cette consultation, les membres de la CLE ont acté les modifications à apporter au projet de SAGE et ont validé lors de la séance du 8 novembre 2022 le projet de SAGE modifié pour mise en enquête publique.

Madame la Préfète des Deux-Sèvres a été sollicitée en décembre 2022 pour l'organisation de l'enquête publique préalable à l'approbation du SAGE. Celle-ci devant se dérouler au cours du premier semestre 2023.

- Dossiers portés à la connaissance de la CLE en 2022

Les opérations soumises à déclaration ou autorisation doivent être communiquées au Président de la Commission Locale de l'Eau lorsque l'opération déclarée est située dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux approuvé ou qu'elle y produit des effets.

Cette consultation permet aux membres de la CLE d'étudier la compatibilité du projet présenté avec le SAGE. **Ce type de délibération ne peut être pris que sur la base d'un SAGE approuvé par le Préfet et entré en phase de mise en œuvre. Or, le SAGE Thouet étant en phase d'élaboration, la CLE ne peut pas formuler d'avis sur la comptabilité du projet. Il convient donc de ne pas parler d'avis mais plutôt d'un « porté à connaissance » à destination des membres de la CLE.**

Par conséquent, les dossiers de cette nature sont diffusés sur le site internet du SAGE et par mail. Les membres de la CLE peuvent faire remonter leurs remarques « individuelles » qui sont ensuite adressées à la structure sollicitant l'avis. Les membres de la CLE peuvent également exprimer leurs observations lors des enquêtes publiques.

Les dossiers portés à la connaissance de la CLE en 2022 ayant fait l'objet d'un courrier réponse sont :

- **7 février 2022** : « DIG – Projet de restauration de la continuité écologique de l’Argent et du ruisseau de Buzenet sur la commune de Nueil-les-Aubiers » transmis par la DDT des Deux-Sèvres.
- **4 avril 2022** : « Projet de Programme d’Actions de prévention des Inondations (PAPI) des Vals d’Authion et de la Loire » transmis par la DREAL des Pays de la Loire.
- **4 avril 2022** : « Projet d’exploitation d’une sablière sur la commune de Loretz-d’Argenton » transmis par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.
- **4 mai 2022** : « Régularisation d’un plan d’eau situé au lieu-dit La Bartière sur la commune de Secondigny » transmis par la DDT 79
- **5 mai 2022** : « Projet d’aménagement foncier –Lutineaux » transmis par le Département des Deux-Sèvres
- **7 juin 2022** : « Projet d’arrêté définissant le programme d’actions de la ZPAAC des Lutineaux » transmis par la DDT 79
- **10 octobre 2022** : « Projet d’exploitation d’une carrière au lieu-dit Le Clos Melon sur la commune de Doué-en-Anjou » transmis par la Préfecture 49
- **4 novembre 2022** : « Projet de régularisation et extension de la ZAE Alphaparc sur la commune de Bressuire » transmis par la DDT 79

- Avis sur les projets de contrats territoriaux

Dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention, l'agence de l'eau souhaite renforcer l'articulation entre les SAGE et les Contrats territoriaux (CT). Ainsi, les CLE sont sollicitées afin de produire un avis motivé sur les projets de CT avant leurs présentations au conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Concernant les SAGE en cours d’élaboration, il est important que les CLE soient informées sur le projet de CT. En effet, bien que le projet de SAGE ne soit pas abouti, il est nécessaire qu’il y ait une information/communication entre la CLE et le comité de pilotage du CT.

Dans ce cas, l’avis motivé de la CLE est également demandé. La CLE doit vérifier que les enjeux et problématiques traités dans le projet de CT sont cohérents avec ceux du SAGE en préparation. Ainsi, en l’espèce, l’avis motivé signifie que la CLE doit expliquer et argumenter les conclusions de son avis.

Le 15 février 2022, la CLE a émis un avis favorable sur le projet de programme pollutions diffuses 2022-2027 (Re-Resources) des BAC du Centre-Ouest et de la Cadorie porté par le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest.

De plus, lors de la séance du 8 novembre 2022, la SPL des eaux du Cébron a présenté à la CLE le bilan mi-parcours du programme d’actions du CT du bassin du Cébron.

- Feuille de route de la CLE du SAGE Thouet

Lors de sa séance plénière du 10 octobre 2019, la CLE a validé sa feuille de route. Ce document a pour objectif de permettre à la CLE, l'agence de l'eau et la structure porteuse du SAGE, de construire une vision partagée de l'élaboration du SAGE et du programme de travail de la CLE pour une période de 6 ans.

Elle permet de rappeler la gouvernance de l'eau sur le bassin du Thouet et l'avancée des travaux de l'élaboration du SAGE.

Elle vise également à identifier, si possible, des engagements de mutualisations entre SAGE(s) et/ou Contrats Territoriaux (CT). Ceux identifiés dans la feuille de route de la CLE du SAGE Thouet sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

<u>Mutualisation identifiée</u>	<u>Type de mutualisation</u>	<u>État</u>
Échanges et partages inter SAGE(s)	Animation	Continu
Rencontres animateurs Contrats Territoriaux	Animation	Continu
Suivis Contrats Territoriaux et partages des données	Animation	Continu
Coordination réflexions GEMAPI / Syndicat de bassin	Animation / Études	En cours
Coordination réseaux Espèces Exotiques Envahissantes	Animation	En cours
Mutualisations fonctions supports (SAGE – SMVT)	Fonctions supports	En cours
Réseaux suivis qualité des eaux	Suivi	Continu
Mutualisation outils informatiques (observatoire)	Suivi	Réalisé / En cours
Communication site internet SAGE – liens CT	Communication	Réalisé
Communication – Lettre information SAGE	Communication	Continu

3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

En plus de l'organisation et de l'animation des réunions du Bureau ou de la CLE, la cellule d'animation a suivi, entre autres, les dossiers suivants :

- Étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC) Thouet

Le bassin du Thouet a été retenu dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'État et L'Agence de l'eau pour la réalisation d'étude HMUC.

Ainsi les membres de la CLE ont validé le 28 septembre 2022, le cahier des charges de l'étude permettant la consultation des entreprises avec pour objectif le lancement de cette étude en janvier 2023. Suite à une procédure de marché public, les bureaux d'études ANTEA et Rive ont été retenus pour accompagner la CLE dans ce travail.

Pour compléter la mission confiée aux bureaux d'études, la CLE a également validé le recrutement d'un chargé de mission HMUC au sein de la cellule d'animation du SAGE. La procédure de recrutement a été engagée fin 2022 pour une prise de poste en janvier 2023.

- Suivi des inventaires « zones humides » sur le bassin du Thouet

Plusieurs collectivités du bassin se sont engagées dans des démarches d'inventaires des zones humides, généralement en lien avec l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme.

Selon le SDAGE Loire-Bretagne, la CLE du SAGE Thouet est responsable de la qualité de ces inventaires qui sont réalisés sur la totalité des territoires communaux et de manière concertée. Pour s'en assurer, une méthodologie d'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau a été validée le 16 janvier 2014 par la CLE. Toute commune du bassin du Thouet souhaitant réaliser l'inventaire de ses zones humides doit respecter cette méthodologie.

Au cours de l'année 2022, des inventaires ont été réalisés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

La cellule d'animation du SAGE est associée aux réunions des différents groupes d'acteurs communaux ainsi qu'aux réunions de cadrage avec les structures « pilotes ». En 2022, la cellule d'animation a participé à une dizaine de réunions « zones humides ».

- Suivi des Contrats Territoriaux

Plusieurs contrats territoriaux (CT) sont actuellement portés sur le bassin du Thouet (milieux aquatiques, pollutions diffuses, ...). Le SAGE est associé aux réunions des différentes instances de ces contrats (comité de pilotage, comité technique, groupe de travail, ...) :

- Programme Re-Sources des captages du Thouarsais et de Seneuil
- Programme Re-Sources de la Fontaine de Son
- Programme Re-Sources du bassin du Cébron
- Programme Re-Sources des captages du Centre-Ouest et de la Cadorie
- Contrat Territorial du Thouet volet milieux aquatiques
- Contrat Territorial de l'Argenton volet milieux aquatiques
- Contrat Territorial du Thouaret volet milieux aquatiques
- Contrat Territorial de la Dive du Nord volet milieux aquatiques

De plus, afin de permettre de créer du lien entre ces contrats, des réunions techniques peuvent être organisées par la cellule d'animation à destination des animateurs des CT. Le 12 décembre 2022, une réunion technique a été organisée pour échanger sur les liens entre le SAGE et les CT Milieux Aquatiques du territoire.

- Schémas Départementaux de l'eau de la Vienne, des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire

Les Conseils Départementaux de la Vienne, du Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres se sont engagés dans la définition de schémas départementaux eau pouvant traiter de nombreuses thématiques : ressources, assainissement, AEP, milieux, ...

Le SAGE Thouet est associé aux différents travaux d'élaboration ou de mise en œuvre de ces schémas et la cellule d'animation participe aux différents comités mis en place.

- Suivi des subventions accordées pour l'élaboration du SAGE

Le SAGE est cofinancé par de nombreux partenaires. Cela induit un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun.

- Autres réunions suivies par la cellule d'animation (liste non exhaustive)

07/01/2022 : Journée technique « eaux souterraines » - BRGM

03/02/2022 : Comité ressources en eau 79

08/02/2022 : Atelier « zones humides » - Schéma Départemental de l'Eau 86

09/02/2022 : Comité quantité ressource en eau 86

17/02/2022 : Comité ressources en eau 49

22/02/2022 : Comité de pilotage CT Milieux Aquatiques Dive

28/02/2022 : Comité technique Schéma Départemental de l'Eau 86

08/02/2022 : Comité technique « milieux aquatiques » - Département 79

10/02/2022 : Réunion réseau surveillance AELB eaux souterraines

10/02/2022 : Réunion PAPI Vals Authion et Loire

11/02/2022 : Comité technique Schéma Départemental Gestion de la Ressource en eau 49

11/02/2022 : Comité de pilotage CT Milieux Aquatiques du Thouet

15/03/2022 : Comité de pilotage captage Fontaine Bourreau

30/03/2022 : Comité syndical syndicat de la Losse – présentation projet SAGE

04/04/2022 : Comité de pilotage CT Milieux Aquatiques Thouaret

06/04/2022 : Atelier « zones humides » - Schéma Départemental de l'Eau 86

07/04/2022 : Comité technique PDPG 49

13/04/2022 : Grand conseil PNR Gâtine

13/04/2022 : Comité de pilotage CT Re-Sources Cébron

26/03/2022 : Comité technique captage Fontaine Bourreau

02/05/2022 : Comité technique CT Milieux Aquatiques Thouet 49

03/05/2022 : Comité de pilotage CT Re-Sources SEVT

03/05/2022 : Réunion PCAEt Gâtine

09/05/2022 : Conseil municipal Azay-sur-Thouet – présentation projet SAGE

10/05/2022 : Comité de pilotage PNR Gâtine

18/05/2022 : Comité technique Schéma Départemental de l'Eau 86

24/05/2022 : Rencontre Autorité Environnementale – Consultation projet SAGE

07/06/2022 : Comité gestion ressources en eau 79

08/06/2022 : Réunion CA2B – présentation projet SAGE

14/06/2022 : Atelier PNR Gâtine

15/06/2022 : Atelier PNR Gâtine

16/06/2022 : Rencontre Commission planification Loire-Bretagne – Consultation projet SAGE

29-30/06/2022 : Carrefour de l'eau

04/07/2022 : Conseil municipal Montreuil-Bellay – présentation projet SAGE

05/07/2022 : Réunion Gouvernance/GEMAPI bassin Thouet

19/07/2022 : Comité gestion ressources en eau 79

13/09/2022 : Webinaire AELB « Stratégie territoire CT »

22/09/2022 : Journée AELB « animateurs SAGE »

26/09/2022 : Comité de pilotage CT Milieux Aquatiques Thouet

29/09/2022 : Comité technique PDPG 49

05/10/2022 : Comité de pilotage CT Re-Sources Cébron

17/10/2022 : Atelier sensibilisation Schéma Départemental de l'Eau 86

26/10/2022 : Comité de pilotage CT Re-Sources SECO

27/10/2022 : Réseau « Communication SAGE »

27/10/2022 : Réunion GEMAPI Gestion DPF Dive

07/11/2022 : Réunion AELB thématique plans d'eau – étude HMUC

17/11/2022 : Comité de pilotage CT Milieux Aquatiques Argenton

17/11/2022 : Comité de pilotage Natura 2000 Vallée de l'Argenton

22/11/2022 : Réseau animateurs SAGE Poitou-Charentes

23/11/2022 : Réunion SCOT Saumurois

29/11/2022 : Comité de pilotage Natura 2000 Bassin du Thouet amont

29/11/2022 : Comité de pilotage CT Milieux Aquatiques Thouaret

07/12/2022 : Atelier « zones humides » - Schéma Départemental de l'Eau 86

08/12/2022 : Comité de pilotage PAPI Vals Authion et Loire

08/12/2022 : Comité de pilotage CT Re-Sources Fontaine de Son

09/12/2022 : Comité ressources en eau 79

12/12/2022 : Réunion technique SAGE-CTMA

15/12/2022 : Comité technique CT Milieux Aquatiques Thouet

4. Actions de communication 2022

- La lettre d'information du SAGE

Un nouveau numéro de la lettre du SAGE a été élaboré en décembre et diffusé aux 169 communes, 9 communautés de communes et d'agglomération ainsi qu'aux syndicats (AEP, rivières, ...) du bassin. Les collectivités sont donc régulièrement informées des décisions prises au sein de la CLE (*cf.* annexe 3).

Cette lettre est également distribuée aux membres de la CLE et mise en ligne sur le site internet du SAGE.

- Site internet du SAGE Thouet

Conformément à la demande des membres de la CLE en décembre 2012, un site internet du SAGE Thouet est en ligne depuis juin 2013 (www.sagethouet.fr). Cet outil renseigne différentes rubriques (définition du SAGE, présentation du bassin versant, membres de la CLE, actualités, documentation) et permet de télécharger tous les documents relatifs à son élaboration (*cf.* annexe 4).

Une rubrique « intranet », accessible par l'intermédiaire d'un identifiant et d'un mot de passe, permet d'accéder aux documents destinés à l'usage exclusif des membres de la CLE (projet de compte rendu, dossiers portés à connaissance, avis motivés, études du SAGE en cours ...).

- Observatoire du bassin du Thouet

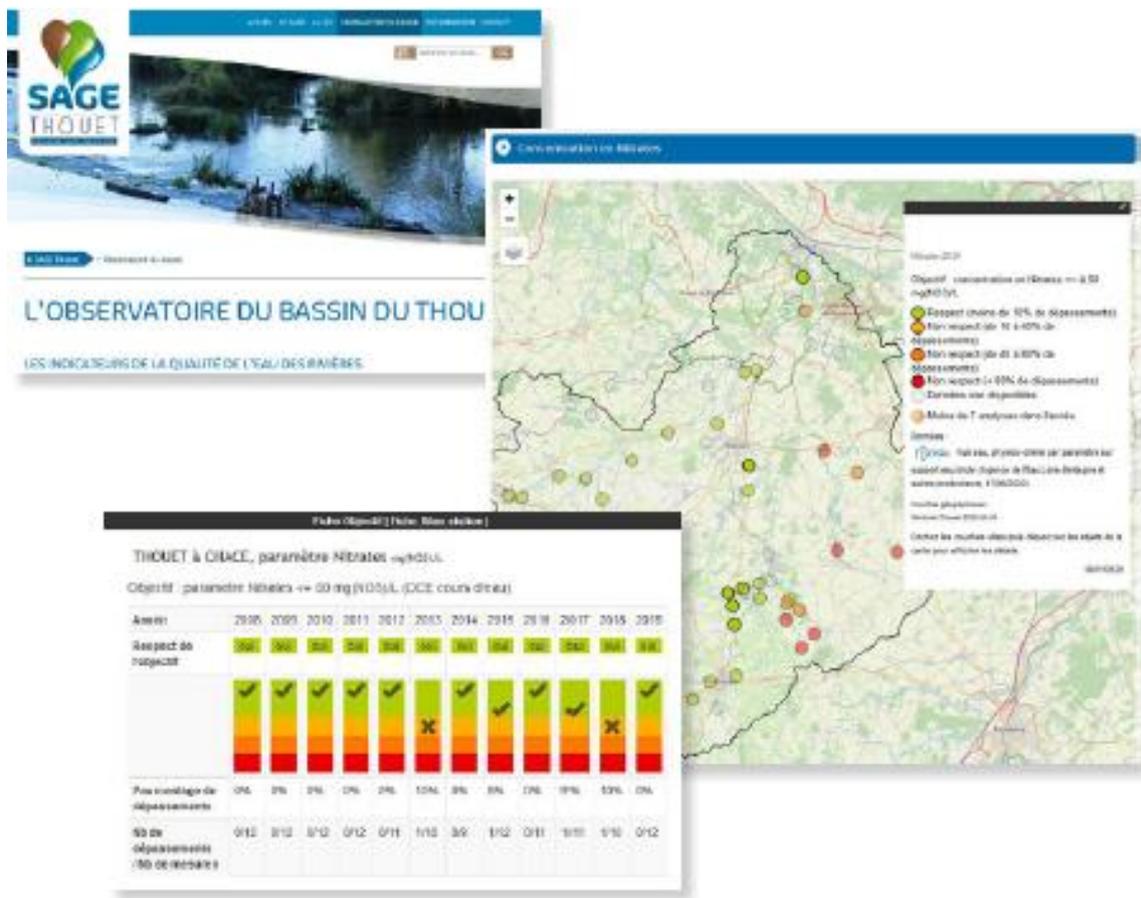
Les cours d'eau du bassin du Thouet font l'objet de suivis réguliers afin d'évaluer la qualité des eaux superficielles du bassin. Les résultats de ces analyses, réalisées par divers acteurs, sont généralement centralisés dans des bases de données nationales difficilement accessibles pour le grand public.

Pour faciliter l'accès à ces informations, un observatoire de la qualité des eaux des rivières du bassin a été mis en ligne sur le site internet du SAGE en 2020.

Cet outil, conçu par l'EPTB de la Sèvre Nantaise, avec lequel un partenariat a été mis en place, permet de retrouver des informations sur les paramètres : Nitrates, Phosphores, Carbone Organique Dissous et Pesticides mesurés au niveau des différentes stations de suivis présentes sur le territoire.

Cet observatoire est actualisé régulièrement afin d'avoir les données les plus récentes possibles. De nouveaux paramètres pourront dans le futur être intégrés à l'observatoire.

Observatoire du bassin du Thouet : <http://www.sagethouet.fr/observatoire-du-bassin.html>



5. Budget et financement de l'année 2022

Le SAGE est cofinancé par l'agence de l'eau Loire Bretagne, les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne et la région Pays de la Loire. Ces nombreux partenaires induisent un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun. De plus, dans le but d'asseoir la légitimité du co-portage, le SMVT et l'Agglomération de Saumur Val de Loire demandent une participation financière à l'ensemble des Communautés de Communes et d'Agglomération au travers de contributions solidaires.

Pour l'année 2022, les dépenses se sont élevées à **126 983,78 €** (vote du compte administratif 2022 lors du comité syndical du SMVT du 21 février 2023). Les dépenses principales étant :

- Animation : 86 212,17 € (charges de personnel / 1,94 ETP)
- Communication : 1 356,00 €
- Études : 24 132,00 €

(Compte administratif 2022 détaillé en annexe 5)

6. Analyse – bilan – perspectives

- Bilan 2022

L'année 2022 a permis de poursuivre les travaux d'élaboration du SAGE avec la poursuite de la rédaction du PAGD, du règlement et de l'évaluation environnementale. Ainsi, les membres de la CLE ont validé le 15 février 2022, le projet de SAGE.

Ce projet a été soumis à la consultation des personnes publiques associées du 7 mars au 7 juillet. Après analyse des retours reçus, les membres de la CLE ont validé le 8 novembre 2022, les modifications à apporter au projet de SAGE et la mise en enquête publique.

Également au cours de l'année, les membres de la CLE ont validé la démarche de travail « HMUC » avec le recrutement d'un chargé de mission au sein de la cellule d'animation du SAGE en 2023 et la validation du cahier des charges de l'étude HMUC.

Comme les années précédentes, les actions de communication ont été renouvelées avec la diffusion de la lettre d'information du SAGE et l'actualisation du site internet.

Ces différents éléments montrent que l'élaboration du SAGE Thouet suit son cours.

- Perspectives 2023

- Approbation du SAGE

Dans la continuité des travaux de 2022, le projet de SAGE sera soumis à enquête publique en début d'année avec pour objectif la validation finale du SAGE par la CLE mi-2023 pour ensuite son approbation par arrêté préfectoral. Ainsi, la mise en œuvre du SAGE devrait pouvoir s'engager au cours du second semestre 2023.

- Démarche HMUC

L'étude HMUC du bassin du Thouet sera lancée en janvier 2023 et un chargé de mission sera recruté pour assurer un rôle de coordination et venir en complément du travail mené par le prestataire en contribuant au recueil et traitement de données ainsi qu'à l'approfondissement de thématiques particulières.

- Communication

Un nouveau numéro de la lettre sera rédigé et envoyé aux différentes collectivités du territoire. Le site internet sera régulièrement actualisé pour permettre aux partenaires du SAGE Thouet de suivre son élaboration.

La mise en œuvre du SAGE nécessitera de développer les outils de communication et de sensibilisation.

La cellule d'animation du SAGE restera à la disposition des collectivités et des partenaires du bassin pour venir présenter le SAGE et répondre aux différentes sollicitations qui pourraient être faites.

-Feuille de route de la CLE

La feuille de route de la CLE a été validée lors de la séance plénière du 10 octobre 2019. Ce document évolutif pourra être mis à jour en fonction de l'avancée des travaux de la CLE.

7. Annexes

Annexe 1 : Composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet (Annexe arrêté préfectoral du 7 septembre 2022)

I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) :

Représentant du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine :
Monsieur Emmanuel CHARRE, Conseiller régional

Représentant du Conseil Régional des Pays de la Loire :
Monsieur André MARTIN, Vice-président du Conseil régional

Représentant du Conseil Départemental de la Vienne :
Monsieur Jean-Louis LEDEUX, Vice-président du Conseil départemental

Représentant du Conseil Départemental de Maine et Loire :
Madame Jocelyne MARTIN, Conseillère départementale

Représentants du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Monsieur Olivier FOUILLET, Vice-président du Conseil départemental
Monsieur Philippe CHAUVEAU, Conseiller départemental

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de la Vienne :
Monsieur Philippe GARANGER, Maire de Cuhon
Madame Evelyne VALENÇON, Maire de Craon
Monsieur Alain NOE, Maire de Arçay
Communauté de Communes du Pays Loudunais :
Monsieur Bruno LEFEBVRE, Vice-président
Communauté de Communes du Haut Poitou :
Monsieur Jean-Jacques DUSSOUL, Vice-président

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires des Deux-Sèvres :
Monsieur Gérard GIRET, Adjoint au maire de Boussais
Monsieur Johann BARANGER, Maire de Saint Pardoux-Soutiers
Monsieur Jean-François MOREAU, Adjoint au maire de Bressuire

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :
Madame Armelle CASSIN, Vice-présidente
Communauté de Communes du Thouarsais :
Madame Maryline GELEE, Vice-présidente
Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet :
Madame Monique NOLOT, Vice-présidente
Communauté de Communes Val de Gâtine :
Monsieur Pascal OLIVIER, Vice-Président
Communauté de Communes de Parthenay – Gâtine :
Monsieur Philippe ALBERT, Vice-président

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de Maine-et-Loire :

Monsieur Luc JOURDAIN, Adjoint au maire de Le Puy-Notre-Dame
Monsieur Didier GUILLAUME, Maire de Les Ulmes
Monsieur Benoit PIERROIS, Conseiller municipal de Lys-Haut-Layon
Communauté d'Agglomération Saurmur - Val de Loire :
Monsieur Eric MOUSSERION, Vice-président
Communauté d'Agglomération du Choletais :
Monsieur Dominique SECHET, Conseiller délégué

Représentant du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine :
Monsieur Michel PONCHANT

Représentant du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet :
Monsieur Olivier CUBAUD, Président

Représentant du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive :
Monsieur Germain GIROUARD, Vice-président

Représentant du Syndicat d'Eau du Val du Thouet :
Monsieur Patrice THOMAS, Vice-président

Représentant du Syndicat du Val de Loire :
Madame Dominique RÉGNIER, Présidente

Représentant du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine :
Monsieur Didier VOY, Vice-président

Représentant de la Société publique locale des Eaux du Cébron :
Monsieur Bruno BILLEROT, Administrateur

Représentant du Syndicat des Eaux de la Vienne (SIVEER) :
Monsieur Édouard RENAUD, Vice-président

II – Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 membres)

- Monsieur le Président de la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Chambre régionale d'agriculture Pays de la Loire ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire ou son représentant,
- Madame la Présidente du Syndicat des forestiers privés des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat France hydro-électricité ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association la sauvegarde de l'Anjou ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association Poitou Charentes nature ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Union fédérale des consommateurs "Que Choisir" des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des éleveurs des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des irrigants Aquanide ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des moulins du Bocage vendéen et de la Gâtine / Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat de valorisation et de promotion de la pisciculture Poitou-Charentes Vendée ou son représentant,
- Monsieur le Président du Comité départemental de Maine-et-Loire de Canoë-Kayak ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Agence de développement touristique des Deux-Sèvres ou son représentant.

III – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (14 membres)

- Madame la Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret, Coordinatrice du Bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
- Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,
- Madame la Préfète des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Préfet de la Vienne ou son représentant,
- Monsieur le Directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant,
- Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant,
- Monsieur le Directeur régional Nouvelle-Aquitaine de l'Office français de la biodiversité ou son représentant,
- Madame la Directrice régionale Pays de la Loire de l'Office français de la biodiversité ou son représentant,
- Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Monsieur le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire ou son représentant,
- Monsieur le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Vienne ou son représentant.

Annexe 2 : Objectifs, orientations et dispositions du projet de SAGE (version 08/11/2022)

Objectifs	Orientations	N°	Dispositions
Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique	Mettre en place une gestion quantitative durable	1	Encadrer les prélèvements sur le périmètre du SAGE
		2	Réaliser une étude HMUC sur l'ensemble du bassin
		3	Adapter les objectifs de gestion des ressources en eau
		4	Engager une réflexion pour l'élaboration d'un PTGE sur le périmètre
		5	Préciser les modalités de mise en œuvre des stockages d'eau pour l'irrigation
		6	Conforter le suivi des prélèvements d'eau sur le bassin
Objectif 2 : Encourager des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau	Économiser l'eau	7	Poursuivre l'amélioration des rendements des réseaux AEP
		8	Engager des programmes d'économie d'eau dans les collectivités
		9	Engager des programmes d'économie d'eau dans l'industrie et l'artisanat
		10	Encourager une modification des pratiques culturales permettant d'économiser les ressources en eau
Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint	Lutter contre la pollution agricole par les nitrates et les produits phytosanitaires	11	Consolider et diffuser des informations sur la gestion quantitative et les impacts du changement climatique
		12	Accompagner les exploitations agricoles dans une amélioration des pratiques en matière de fertilisation et traitement phytosanitaire
		13	Mettre en œuvre et pérenniser une animation des actions de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole
		14	Sensibiliser les opérateurs agricoles
		15	Créer des réseaux expérimentaux et partager les bonnes pratiques
		16	Soutenir l'agriculture et développer des filières respectueuses de l'environnement
		17	Encourager les communes à s'engager dans des démarches Zéro Phyto
		18	Sensibiliser les habitants sur les bonnes pratiques en matière d'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des jardins
Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif	Lutter contre les pollutions domestiques	19	Élaborer et/ou actualiser les schémas directeurs d'assainissement
		20	Intégrer les zonages d'assainissement dans les documents d'urbanisme
		21	Améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement et fiabiliser la collecte des eaux usées
		22	Évaluer la sensibilité des masses d'eau vis-à-vis du phosphore issu de l'assainissement collectif
	limiter les transferts de polluants dans les milieux aquatiques	23	Contrôler et mettre en conformité en priorité les installations d'assainissement autonome
		24	limiter les eaux de ruissellement en zone urbaine
		25	Éviter, réduire et compenser la dynamique d'imperméabilisation en zone urbaine
		26	Identifier et protéger les éléments paysagers limitant le ruissellement et l'érosion sur les bassins prioritaires
Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante	Gérer durablement les ressources destinées à l'alimentation en eau potable	27	Élaborer et/ou actualiser les schémas directeurs d'alimentation en eau potable
		28	Actualiser les DUP des captages destinés à l'alimentation en eau potable
		29	Élaborer un schéma de gestion de la nappe de l'Infra Toarcien à réserver à l'eau potable
Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents	Préserver la qualité des eaux de la retenue du Cébron	30	Communiquer sur les implications de la détérioration de la qualité des eaux sur la ressource
		31	Identifier et inventorier les éléments stratégiques du bocage pour la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
		32	Protéger les éléments bocagers stratégiques dans les documents d'urbanisme
		33	Éviter, réduire et compenser la destruction des éléments bocager stratégiques sur le bassin du Cébron
		34	limiter la divagation des animaux d'élevage sur le bassin versant du Cébron
		35	Évaluer l'impact des plans d'eau dans le bassin du Cébron
		36	Reconquérir durablement la qualité des eaux au niveau des captages prioritaires et sensibles
		37	Renforcer l'animation et le portage politique des actions au niveau des captages prioritaires et sensibles
Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour améliorer les fonctionnalités	Améliorer l'hydromorphologie et la continuité écologique des cours d'eau	38	Proposer un classement en ZPAAC pour les captages les plus dégradés
		39	Améliorer et diffuser les connaissances concernant la qualité des eaux du bassin
Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité	Améliorer la connaissance et la gestion du Marais de la Dive	40	Assurer une information sur le développement des cyanobactéries sur le bassin
		41	Restaurer et entretenir les cours d'eau et les milieux aquatiques sur l'ensemble du périmètre du SAGE
Objectif 9 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides et la biodiversité	Améliorer la connaissance des zones humides	42	Réduire les impacts de l'abreuvement des animaux d'élevage dans les cours d'eau
		43	Prioriser les interventions en matière de restauration de la continuité écologique
		44	Restaurer la continuité écologique piscicole et sédimentaire
		45	Respecter les débits réservés au droit des ouvrages
		46	Coordonner la gestion des vannages
		47	Suivre et faire partager les retours d'expérience en matière de restauration de l'hydromorphologie et de rétablissement de la continuité écologique
Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires	Restaurer, gérer et protéger les zones humides	48	Élaborer un projet global de gestion du Marais de la Dive
		49	Restaurer et entretenir une ripisylve fonctionnelle et réduire les impacts des plantations de peupliers sur les berges des cours d'eau et canaux
		50	Inventorier les zones humides à l'échelle des communes ou de leurs groupements
		51	Constituer et animer un groupe de travail sur les zones humides et les milieux aquatiques
		52	Suivre les actions de gestion et de restauration des zones humides à l'échelle du SAGE
		53	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion pour les zones humides prioritaires
Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires	Identifier et préserver les têtes de bassin	54	Préserver les zones humides à l'échelle du territoire
		55	Protéger les zones humides dans le cadre des projets d'aménagement
		56	Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme
		57	Préserver et gérer les têtes de bassin versant du SAGE
		58	limiter les impacts des aménagements sur les têtes de bassin du SAGE
		59	Communiquer pour la préservation des têtes de bassin versant

Objectif 11 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux	Améliorer la connaissance des impacts des plans d'eau et communiquer sur les bonnes pratiques	60	Améliorer la connaissance des caractéristiques des plans d'eau et de leurs impacts
		61	Communiquer sur les bonnes pratiques et la réglementation en vigueur en matière de gestion des plans d'eau
	Réduire les impacts des plans d'eau	62	Mieux gérer et aménager les plans d'eau
		63	Encadrer la régularisation et la mise en conformité des plans d'eau
Objectif 12 : Mettre en œuvre efficacement le SAGE	Organiser le portage de la CLE et affiner les organisations et les méthodes de travail	64	Consolider la position de la Commission Locale de l'Eau dans la gestion de l'eau sur le bassin
		65	Organiser le portage de la CLE et l'animation du SAGE
		66	Développer des stratégies opérationnelles à l'échelle des bassins versants
		67	Instituer une commission inter-programmes au sein de la CLE
	Assurer une appropriation des enjeux de l'eau et des effets du changement climatique	68	Élaborer et mettre en œuvre le volet pédagogique du SAGE
		69	Constituer et animer des réseaux d'acteurs pour sensibiliser sur les objectifs du SAGE
		70	Coordonner les interventions du domaine de l'eau et de la biodiversité
	Assurer le portage politique de la stratégie du SAGE et intégrer les objectifs du SAGE dans plans et programmes du territoire	71	Faciliter la prise en compte des objectifs du SAGE par les maîtrises d'ouvrage privées et publiques sur le périmètre
		72	S'assurer de la bonne intégration des objectifs du SAGE dans les plans et programmes locaux
		73	Assurer la coordination inter-SAGE
	Assurer une correspondance des moyens alloués pour décliner la stratégie du SAGE, dans le cadre des compétences locales	74	Se doter des moyens nécessaires à l'animation et au suivi de la politique de l'eau sur le périmètre du SAGE
		75	Développer des approches coûts-bénéfices pour argumenter les interventions de terrain
76		Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE	

Annexe 3 : Lettre du SAGE décembre 2022




ENJEU QUANTITATIF : BESOIN D'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE POUR UNE GESTION DURABLE ET ADAPTÉE AU TERRITOIRE

Face au changement climatique, aux caractéristiques naturelles du territoire et aux pressions sur la ressource en eau, le bassin du Thouet connaît des sécheresses sévères avec des cours d'eau présentant des débits estivaux très faibles voire des assèchements et des ressources souterraines mises à mal.

Au vu de la connaissance actuelle jugée insuffisante, les membres de la CLE du SAGE Thouet ont souhaité pouvoir améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin et sur les pressions s'exerçant sur la ressource. Pour cela, il a été décidé le lancement d'une étude globale sur la gestion quantitative, dite analyse « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC).

Ces analyses - HMUC - sont un des outils mis à la disposition des acteurs d'un territoire pour permettre une gestion équilibrée et durable des ressources en eau à l'échelle d'un bassin versant.

Dans le détail, cette analyse jugée prioritaire par la CLE doit permettre de :

- recueillir et analyser les régimes hydrologiques naturels, c'est-à-dire non influencés par les actions anthropiques -> volet Hydrologie - H -
- analyser les besoins des milieux depuis la situation de « bon état » jusqu'à la situation de crise -> volet Milieux - M -
- analyser les différents usages de l'eau actuels et futurs -> volet Usages - U -
- intégrer les perspectives du changement climatique -> volet Climat - C -

La réalisation de cette étude et la connaissance plus fine sur la ressource devraient permettre par la suite d'ajuster les objectifs de gestion et orienter vers des actions d'économie d'eau qui soient, quoi qu'il advienne, ée mises en place dès à présent.

INFOS PRATIQUES

Destinée à tous les acteurs de l'eau et aux élus concernés par le SAGE, cette lettre présente sa démarche, son avancement, l'actualité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Thouet. La Commission Locale de l'Eau a choisi de diffuser largement cette lettre d'information.

Pour recevoir gratuitement chez vous les prochains numéros, il vous suffit d'en faire la demande auprès de l'animateur du SAGE.

POUR PLUS D'INFOS

Vous trouvez tous les travaux de la CLE du SAGE Thouet sur

www.sagethouet.fr

Contact de la cellule d'animation :

SAGE Thouet
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
28 rue de la Gare
78000 SAINT-DENIS-LES-VALS
06 49 64 85 98
sage.thouet@valdeuflouet.fr

Consignes :

- Oliver CUBAUD, Président de la CLE du SAGE Thouet

COMPOSITION DE LA CELLULE D'ANIMATION :

- Pierre PÉAUD, animateur du SAGE Thouet
- Jocelyne ADAM, technicienne du SAGE Thouet
- Lydie GOGIRON, assistante administrative

Avec le concours de :









EDITO

Période de sécheresse intense, températures caniculaires record, nombreux casques de cours d'eau... l'année 2022 nous aura donc livrés l'avant première de la catastrophe climatique qui nous attend si nous n'agissons pas collectivement avec force et rapidité.

Le bassin du Thouet qui souffrait déjà d'un déficit chronique de la ressource en eau est tout particulièrement concerné par cette crise de l'eau qui compromet l'alimentation des populations en eau potable, la vie des milieux aquatiques et la biodiversité, l'activité économique et en tout premier l'agriculture.

Le travail que nous menons ensemble pour nous doter d'outils de planification et de stratégie au travers du SAGE qui est en cours de finalisation, ou de l'Étude Hydrologie Milieux Usages Climat qui va être prochainement lancée, est primordial.

Pour autant, il faut avoir en tête que nous ne retrouverons pas la situation d'avant - déjà bien fragile hélas - car le réchauffement climatique s'accroît. L'urgence de l'adaptation est désormais devant nous. Il nous faudra relever ce pari et, pour cela, accepter de changer profondément notre approche de la politique de l'eau, nos pratiques, nos usages.

C'est un vaste chantier que nous avons à mener et qui nous engage - pour nous mais aussi pour les générations à venir.

Pour que l'année 2023 sera essentielle pour nos travaux, je vous encourage, au nom des membres de la CLE et de l'équipe d'animation, un temps heureux de ressourcement pour ces fêtes de fin d'année.

Oliver CUBAUD,
Président de la CLE du SAGE Thouet

1. OÙ EN EST-ON ?

2. LE BASSIN DU THOUET : UN TERRITOIRE AVEC UNE RESSOURCE RARE ET PRÉCIEUSE

3. ENJEU QUANTITATIF : BESOIN D'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE POUR UNE GESTION DURABLE ET ADAPTÉE AU TERRITOIRE

OÙ EN EST-ON ?

Le projet de SAGE validé par la CLE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il vise à concilier la protection des milieux aquatiques et la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...), en tenant compte des spécificités du territoire.

L'élaboration d'un document comme le SAGE est un travail de longue haleine, nécessitant de nombreuses années d'expertise et de concertation pour aboutir à un projet partagé en adéquation avec les enjeux du bassin.

Les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE), en charge de l'élaboration du SAGE, se sont attachés dès 2012 à engager ce travail qui s'enrichit aujourd'hui dans sa phase finale.

Les étapes de l'élaboration du SAGE

Phase préliminaire

Concertation préalable

Avant de l'élaboration du SAGE

Phase d'élaboration

Études préliminaires

Stratégie et orientations

Préparation du projet

Concertation et consultation

Avant de la validation du SAGE

Mise en œuvre du SAGE

Avant de la mise en œuvre du SAGE

En effet après avoir réalisé un état des lieux et un diagnostic du territoire, permettant à la CLE de déterminer les grandes problématiques auxquelles le SAGE doit répondre, la définition de scénarios a permis d'identifier diverses solutions pouvant être mises en œuvre pour satisfaire l'ensemble des enjeux et objectifs identifiés.

Suite à la validation de la stratégie, qui formalise l'approche retenue par la CLE, l'écriture du SAGE constitue la dernière étape de son élaboration. Elle consiste en la traduction de la stratégie au sein du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) et du Règlement, qui sont les deux documents constitutifs du SAGE. Ces deux documents s'accompagnent d'un rapport environnemental présentant les résultats de l'évaluation environnementale imposée au SAGE.

Ainsi, ce travail de rédaction a abouti à la validation du projet de SAGE par la CLE lors de la séance plénière du 15 février 2022.



La consultation des assemblées

Suite à la validation du projet de SAGE par la CLE et conformément au code de l'environnement, celui-ci a été soumis à la consultation des assemblées du 7 mai au 7 juillet 2022. Cette phase de consultation vise à recueillir l'avis des personnes publiques associées sur le projet de SAGE.

Au cours de cette consultation, pas moins de 218 structures ont été sollicitées. Parmi celles-ci : les Conseils Régionaux et Départementaux, les Chambres consulaires, les communes du bassin et leurs groupements complémentaires... Également consultés les Préfets, l'Autorité environnementale et le Comité de bassin Loire-Bretagne.

En réponse, 39 avis ont été reçus dont 19 avis « favorables », sans remarque ou demande de modification et 20 avis « favorables » avec réserves et/ou recommandations. De plus, sans retour dans le délai de la consultation, 179 avis sont réputés favorables.

Bilan consultation des assemblées



• Avis « favorables » : 19
• Avis « réputés favorables » : 179
• Avis « favorables » avec réserves et/ou recommandations : 20

Enquête publique du SAGE Thouet

Selon le code de l'environnement, le SAGE est soumis à une procédure d'enquête publique. Cette procédure a pour objet d'assurer l'information et la participation du public et permet de recueillir ses appréciations et suggestions.

La CLE a donc sollicité Mme La Préfète des Deux-Sèvres pour la mise en enquête du SAGE. Les modalités et l'organisation de cette procédure étant de la responsabilité du Préfet « référent » pour le SAGE.

L'enquête publique du SAGE Thouet devrait se dérouler début 2023.

Toutes les informations et les actualités du SAGE Thouet sur le site internet : www.sagethouet.fr

LE BASSIN DU THOUET : UN TERRITOIRE AVEC UNE RESSOURCE RARE ET PRÉCIEUSE

L'enjeu quantitatif, un des enjeux forts du SAGE

La thématique quantitative est centrale sur le bassin versant du Thouet, en raison du fort déséquilibre entre les besoins en eau et les ressources disponibles, qui risque en outre d'être renforcé par les effets du changement climatique. Ce déséquilibre contribue à dégrader la qualité des eaux du bassin et des habitats pisciaires.

En effet, l'ensemble du bassin du Thouet est classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) depuis 2003. Ce classement entraîne la reconnaissance d'un déséquilibre durable entre la ressource disponible et les besoins en eau pour les milieux et les usages, ce qui justifie une réglementation renforcée pour encadrer la gestion des prélèvements.

Aussi, même si une gestion quantitative des ressources en eau est progressivement mise en place sur le bassin, celle-ci reste aujourd'hui insuffisante au vu des enjeux.

D'ailleurs, les conditions climatiques de l'année écoulée auront marqué les esprits de très nombreux linéaires de cours d'eau se sont retrouvés en assèchement dès le début de la « sécheresse », pris par les Préfets, ont classé le bassin en crise dès le début de l'été pour le sous-bassin de la Dive du Nord (26 mai pour les eaux superficielles et 20 juin pour les nappes) et dès le 20 juillet pour les sous-bassins de l'Argenton, du Thouarnet et du Thouet. La prise de ces arrêtés entraînant des limitations dans les usages de tous.

Ces épisodes de sécheresse ont encore des effets sur les milieux tard dans l'année et le risque de répétition de nouvelles conditions défavorables dans les mois à venir laisse craindre que la situation devienne précaire et aggrave.

Sur cet enjeu, une amélioration des connaissances est jugée nécessaire par les membres de la CLE pour avoir une vision la plus précise possible du fonctionnement du bassin et de l'impact des usages et adapter au mieux la gestion de la ressource aux caractéristiques du territoire. Ce travail passera par le lancement d'une étude dite - HMUC - (cf. page 5).

1. OÙ EN EST-ON ?

2. LE BASSIN DU THOUET : UN TERRITOIRE AVEC UNE RESSOURCE RARE ET PRÉCIEUSE

3. ENJEU QUANTITATIF : BESOIN D'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE POUR UNE GESTION DURABLE ET ADAPTÉE AU TERRITOIRE

Annexe 4 : Documents téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet

L'espace « Documentation » (<http://www.sagethouet.fr/documentation.html>) du site internet du SAGE Thouet permet de télécharger les documents suivants :

- Projet de SAGE (version novembre 2022)
- Arrêté Inter-Préfectoral fixant le périmètre du SAGE Thouet
- Arrêté Préfectoral de composition de la CLE du SAGE Thouet
- Comptes rendus des séances de la CLE
- Comptes rendus des séances du Bureau de la CLE
- Comptes rendus des commissions thématiques du SAGE Thouet
- Lettres du SAGE Thouet
- Rapport annuel d'activité de la CLE
- Modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
- Études du SAGE Thouet
- État initial du SAGE (+ synthèse)
- Diagnostic du SAGE (+ synthèse)
- Scénario tendanciel du SAGE (+ synthèse)
- La note d'ambition de la CLE
- Scénarios alternatifs du SAGE
- Stratégie du SAGE
- Atlas cartographique

L'espace intranet du site, accessible aux membres de la CLE, permet de télécharger les documents en cours de validation.

Des informations sur le SAGE sont également disponibles sur le site internet Gest'eau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/thouet>

Annexe 5 : Compte Administratif 2022 – SAGE Thouet

DÉPARTEMENT
DES
DEUX-SÈVRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DU THOUET

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 21 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, représentés par les élus désignés par les Communautés de Communes membres ainsi que par les Conseillers Départementaux des collectivités adhérentes se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Loup-Lamairé, sous la présidence de M. Olivier CUBAUD, sur la convocation envoyée le 30 janvier 2023. Le comité syndical du 9 février 2023 n'ayant pas réuni le quorum nécessaire, une deuxième convocation a été envoyée le 10 février 2023.

17 présents

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRVAUDAIS – VAL DU THOUET

Julien COCHET suppléant de Daniel ROBERT

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PARTHENAY – GÂTINE

Isabelle GAILLARD, Patrick CABARET, Jean-Yann MARTINEAU, Olivier CUBAUD, Angélique MELIN, Sébastien BUREL, Jean-Luc TREHOREL, Julia STILES, Mickaël DE MORAIIS, Jany PERONNET, Jean-Pierre THEBAULT

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS

Jacky DIACRE, Germain GIROUARD, Peggy GERMAIN

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL-DE-GÂTINE

Fabienne PROUST

✓ CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Esther MAHIET-LUCAS

1 pouvoir

Christian RABIN donne pouvoir à Esther MAHIET-LUCAS

47 excusés

Viviane CHABAUTY, Christian PRUNIER, Girard GIRET, Anaïs CHEVALLIER-MILLON, Françoise RICHARD, Monique NOLOT, Claude FREGEAL, Pascal BIRONNEAU, Stéphane BERNARD, Nathalie BRESCIA, Jean-Michel RENAULT, Jean-Louis MAHU, Lucien JOLIVOT, Clémence GARON, Jacques METAIS, Jean-Marie FRAGU, Renaud BORDIER, Jean-Claude GUERIN, Jean-Pascal GUIOT, Laurence CHEVALLIER, Amandine DUGUET, Sébastien BICHOT, Patrice BERGEON, Thierry GAILLARD, Chantal CORNUAULT-PARADIS, Véronique SABIRON, Jérôme MUREAU, Gérard BLANQUART, Maryline GELEE (2 voix), Sébastien LUNET, Isabelle REBECHAUD, Bruno BENOIT, René FORTHIN, Pascal LACROIX, Christophe COLLOT, Thierry DECESVRE, Hervé CHAUVIN, Mathilde LEROY, Stéphanie AUDOIN, Olivier FOUILLET, René BAURUEL, Marie-Pierre MISSOUX, Coralie DENOUES, Didier GAILLARD, Gilbert FAVREAU, Béatrice LARGEAU, Philippe CHAUVEAU

<u>Délégués</u>	
En exercice	66
Présents	17
Votants	17
Pour	17
Contre	-
Abstentions	-

REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2023

Appareil agréé E.legalite.com

79_DE-173-21741014-1-20230221-0_0105_06_1

Objet : Vote du compte administratif 2022 – budget annexe SAGE Thouet

Monsieur le Président présente les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe SAGE THOUET qui se décomposent comme suit :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2021	Part affecté à l'investissement de l'exercice 2022	Opérations de l'exercice 2022		Résultat de l'exercice 2022	Résultats à la clôture de l'exercice 2022
			Mandats émis	Titres émis		
Investissement						
Fonctionnement	17 362,39		126 983,78	321 708,40	194 724,62	212 087,01
TOTAL	17 362,39		126 983,78	321 708,40	194 724,62	212 087,01

Ce document est rigoureusement conforme au compte de gestion du receveur.

Monsieur le Président quitte la séance et laisse la présidence à Madame Esther MAHIET-LUCAS, Vice-Présidente.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte les résultats du Compte Administratif 2022 du budget annexe SAGE THOUET tels qu'ils sont énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint-Loup-Lamairé, les jour, mois et an que dessus

La Vice-Présidente,

Esther MAHIET-LUCAS




REÇU EN PREFECTURE
Le 06/03/2023
Application auprès de la préfecture
76_02-479-202302101-14200201-0_2023_05_1

Comité syndical du mardi 21 février 2023

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	103 230,00	61 216,57	0,00	0,00	42 013,43
60612	Energie - Electricité	300,00	247,88	0,00	0,00	52,12
60622	Carburants	850,00	652,61	0,00	0,00	197,39
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	153,57	0,00	0,00	46,43
60636	Vêtements de travail	50,00	82,50	0,00	0,00	-32,50
6064	Fournitures administratives	500,00	258,50	0,00	0,00	241,50
611	Contrats de prestations de services	1 980,00	2 153,54	0,00	0,00	-173,54
6132	Locations immobilières	3 300,00	3 240,00	0,00	0,00	60,00
6135	Locations mobilières	1 100,00	1 185,46	0,00	0,00	-85,46
61551	Entretien matériel roulant	450,00	126,14	0,00	0,00	323,86
6156	Maintenance	1 100,00	789,47	0,00	0,00	310,53
6161	Multirisques	1 050,00	875,68	0,00	0,00	174,32
617	Etudes et recherches	60 000,00	24 132,00	0,00	0,00	35 868,00
6182	Documentation générale et technique	370,00	266,07	0,00	0,00	103,93
6184	Versements à des organismes de formation	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
6231	Annonces et insertions	0,00	1 040,40	0,00	0,00	-1 040,40
6232	Fêtes et cérémonies	150,00	36,87	0,00	0,00	113,13
6237	Publications	4 000,00	1 356,00	0,00	0,00	2 644,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	565,08	0,00	0,00	934,92
6257	Réceptions	400,00	87,25	0,00	0,00	312,75
6261	Frais d'affranchissement	1 200,00	727,72	0,00	0,00	472,28
6262	Frais de télécommunications	2 100,00	1 954,80	0,00	0,00	145,20
6281	Concours divers (cotisations)	70,00	0,00	0,00	0,00	70,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	740,00	672,60	0,00	0,00	67,40
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	20 400,00	20 445,70	0,00	0,00	-45,70
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	90,23	0,00	0,00	-90,23
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	120,00	76,50	0,00	0,00	43,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	67 200,00	65 766,47	0,00	0,00	1 433,53
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	50,00	44,60	0,00	0,00	5,40
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	860,00	868,96	0,00	0,00	-8,96
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	150,00	133,72	0,00	0,00	16,28
64111	Rémunération principale titulaires	6 800,00	6 682,02	0,00	0,00	117,98
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	98,78	0,00	0,00	-98,78
64131	Rémunérations non tit.	36 500,00	36 413,22	0,00	0,00	86,78
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat*	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	2 000,00	1 467,84	0,00	0,00	532,16
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	12 800,00	12 560,99	0,00	0,00	239,01
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 800,00	3 675,44	0,00	0,00	124,56
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 800,00	1 534,19	0,00	0,00	265,81
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 860,00	1 691,17	0,00	0,00	168,83
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	330,00	318,00	0,00	0,00	12,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	150,00	177,54	0,00	0,00	-27,54
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50,00	0,74	0,00	0,00	49,26
65888	Autres	50,00	0,74	0,00	0,00	49,26
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 050,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 050,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (2)	1 674,43				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		174 204,43	126 983,78	0,00	0,00	47 220,65

023	Virement à la section d'investissement (3)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet - SAGE THOUET - CA - 2022

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	174 204,43	126 983,78	0,00	0,00	47 220,65
---	------------	------------	------	------	-----------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				
--	------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet - SAGE THOUET - CA - 2022

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		A2

Chap. Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	780,00	1 351,72	0,00	0,00	-571,72
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	456,42	0,00	0,00	-456,42
6459	Rembours charges SS et prévoyance	780,00	895,30	0,00	0,00	-115,30
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	155 762,04	320 276,17	0,00	0,00	-164 514,13
74718	Autres participations Etat	101 008,42	269 030,00	0,00	0,00	-168 021,58
7472	Participat° Régions	2 640,00	2 640,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	15 659,88	12 484,00	0,00	0,00	3 175,88
74751	Participat° GFP de rattachement	28 282,34	27 950,77	0,00	0,00	331,57
74758	Participat° Autres groupements	8 171,40	8 171,40	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	300,00	80,51	0,00	0,00	219,49
7588	Autres produits div. de gestion courante	300,00	80,51	0,00	0,00	219,49
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		156 842,04	321 708,40	0,00	0,00	-164 866,36

042	Opérat° ordre transfert entre sections (2) (3) (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	156 842,04	321 708,40	0,00	0,00	-164 866,36
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	--------------------

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	17 362,39				
---	------------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DV 040.

(3) Dont 776.

(4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



SAGE Thouet • 26 rue de la Grille - 79600 SAINT-LOUP LAMAIRÉ
Tél. 05 49 64 85 98 - Fax. 05 49 64 86 00
sage.thouet@valleeduthouet.fr